

BULLETIN MUNICIPAL



Juin 2021



Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie



En cas d'urgence

06 71 25 25 82

	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	8 H 45 - 12 H 00	14 H 00 - 18 H 00
MARDI	8 H 45 - 12 H 00	14 H 00 - 18 H 00
MERCREDI	9 H 00 - 12 H 00	FERME
JEUDI	8 H 45 - 12 H 00	14 H 00 - 18 H 00
VENDREDI	8 H 45 - 12 H 00	14 H 00 - 18 H 00
SAMEDI	8 H 45 - 12 H 00	FERME

Téléphone mairie : 05 55 75 81 01 // mail : contact@saintjouvent.com

Site internet : www.saintjouvent.com/Mairie // page Facebook : www.facebook.com/StJouvent



RAM Les petits moussaillons

9, rue des écoles
87510 St-Jouvent
(dans l'école maternelle)

Les lundis des semaines paires
et les jeudis
9h30 - 12h (animations)
et 13h30 - 15h45 (permanence)

Marlène BUREAU :
06 79 78 36 74
ram@elan87.fr



Contact :

05 55 08 19 24
07 55 59 27 50

Lundi, mardi, jeudi, vendredi	7h15 - 8h50	15h50 - 18h30
Mercredi	7h15 - 8h50	11h40 - 12h45



Ecole Maternelle : 05 55 75 61 14

Ecole Elémentaire : 05 55 75 61 22

ce.0870367b@ac-limoges.fr

Lundi, mardi, jeudi, vendredi	9h00* - 12h10	13h30* - 15h50
Mercredi	9h00* - 11h40	-

*accueil 10 min avant.

Bulletin municipal juin 2021

Directrice de la publication
Jany-Claude SOLIS, maire
Réalisation et conception
Christelle DUBLANCHE
Sandrine BERGER
Commission démocratie locale
Impression
SOTIPLAN
Édité à 900 exemplaires
Distribution
Elus de la Majorité

SOMMAIRE



3

Edito



8-9

Cadre de vie



4-5

Budget et projets



10-13

Vie citoyenne



6

Zoom : le service
technique



14

Dernière minute



7

Petit stade
et relais TDF



15

Page de l'opposition

De vous à nous !



Pas de cérémonie des vœux de la municipalité !

Pas de manifestations festives !

Des activités associatives limitées !

Plus de poignées de main et d'embrassades !

Notre première année de mandat s'est achevée au rythme des mesures sanitaires imposées par la COVID 19. Le troisième épisode du confinement impacte nombre d'activités professionnelles, commerces, restaurants, cafés, associations ainsi que tous les habitants. La solution pour sortir de cette crise, nous la connaissons, c'est la vaccination. Pour accélérer celle des Jouventiens les plus vulnérables, deux séances de vaccination ont été organisées les 22 avril et 3 juin.

Malgré cette crise, la vie continue ! Aussi stressante et anxiogène soit-elle, cela ne doit pas nous empêcher de vivre et de travailler du mieux possible en respectant scrupuleusement les préconisations de prudence. Il en va de même pour la vie démocratique, oui, les élections doivent se tenir, oui les instances doivent se réunir, oui, c'est moins confortable, mais c'est possible !

Vous pourrez en juger à la lecture de ce bulletin, les commissions et le conseil travaillent (à huis-clos !). Le conseil a approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 dont la section fonctionnement présente un excédent de 237 152,39 €. Depuis la suppression de la taxe d'habitation, les communes ne votent que les taux sur le foncier. Le conseil municipal a maintenu ces taux pour l'année 2021. Le budget prévisionnel pour l'année 2021 a aussi été adopté, l'ensemble des chiffres figure dans les pages suivantes. Les équipements pour améliorer la vie des Jouventiens se poursuivent.

Nos commerces et services sont à la peine : plus de docteur, ni de salon de coiffure mais nous faisons tout pour redonner du souffle à notre marché mensuel (chaque mois, de nouveaux étals arrivent) et pour permettre à nos restaurants de développer leur activité de vente à emporter.

Nous nous engageons dans l'obtention d'une seconde fleur pour la commune et dans une sensibilisation écocitoyenne : journée de ramassage des déchets, concours de maisons fleuries, je vous encourage à participer à nos côtés !

Avant de terminer cet éditorial, une petite note d'humeur : je suis souvent interpellée pour un problème de vitesse excessive sur les routes de nos communes. **Nos élus référents, dès qu'ils en auront la possibilité, réuniront les habitants** concernés de leur secteur afin de trouver ensemble des solutions. Les services de gendarmerie ont été alertés pour être plus présents. Mais nous sommes tous concernés : levons le pied pour le bien de tous !

Enfin, souhaitons que cet été voie le retour à une vie plus conviviale où chacun trouve ou retrouve sa place et son épanouissement !

Prenez soin de vous et de vos proches !

Cordialement

Le Maire,

Jany-Claude SOLIS



*Le budget communal,
une délicate équation qui reflète la volonté politique et les actions
menées par la Municipalité*

Le budget prévisionnel 2021 est caractérisé par une certaine stabilité en fonctionnement tant pour les recettes fiscales - sans augmentation des taux d'imposition - que pour les dotations de l'Etat.

Côté investissement, les dépenses se composent du remboursement de la dette pour 105 200 €, des restes à réaliser* correspondant aux travaux de réhabilitation de la mairie, à l'enfouissement des réseaux à Neuvillas (tranche 2) pour 222 400 € et, bien sûr, des projets 2021 financés en partie par les excédents cumulés 703 873 € (autofinancement) qui évitent de recourir à l'emprunt et par la mobilisation d'aides financières sollicitées auprès du Département et des services de l'Etat.



*sommes à payer sur l'exercice 2021 correspondant à des travaux effectués sur les exercices précédents.



Ce qu'il faut retenir...

- des excédents 2020 cumulés de 703 873 € qui permettent **d'autofinancer nos projets sans recours à l'emprunt**,
- des taux de fiscalité inchangés pour 2021.

	Taux 2020	Taux 2021
Taxe sur le Foncier Bâti	20,31 %	39,27 %
Taxe sur le Foncier non Bâti	70,23 %	70,23 %

A noter : le rééquilibrage entre collectivités, suite à la suppression de la taxe d'habitation, n'a pas d'incidence financière pour le contribuable.

Pour bien comprendre : en 2021 les communes vont percevoir la part de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) auparavant perçue par les départements.

Conséquence : un rebasage du taux de TFPB qui se traduit par la somme des taux de 2020 de la commune (20,31%) et du département (18,96%) soit un taux de référence de 39,27%.

Les projets d'investissement 2021

Améliorer le patrimoine de façon durable et en sécuriser les accès

210 500 €

- ◆ Ecole maternelle : réfection d'une première tranche de la toiture et isolation du grenier
- ◆ Ecole élémentaire : pose de volets roulants et remplacement de 2 fenêtres
- ◆ Ecoles maternelles et primaires : installation d'un contrôle d'accès
- ◆ Mairie : isolation du grenier et mise en place d'un contrôle d'accès
- ◆ Salle polyvalente : remise aux normes sécurité incendie
- ◆ Ensemble de nos bâtiments recevant du public : réalisation d'un diagnostic énergie pour identifier des sources d'économie et un meilleur confort face aux variations climatiques hiver comme été.



Réhabiliter et entretenir les réseaux

94 000 €*

*part budget communal

- ◆ Poursuite de **l'enfouissement des réseaux de Neuvillas** (3^{ème} tranche : route de la Forêt jusqu'à l'allée des Rivailles)
- ◆ **Extension du réseau d'eau potable rue René Perrot** (par Limoges Métropole)
- ◆ **Remplacement de la canalisation d'eau potable Romanet/Les Meynieux**
- ◆ Réfection de la voirie Allée du Puy du Roi à hauteur des n°18 et 20 et rue du Stade
- ◆ Goudronnage des routes VC 5, VC 202, VC 220 et VC 226 (hors bourg et donc de la compétence ELAN)
- ◆ Fauchage des banquettes* sur la voirie communale
*Accotement ou bordure plate (0 à 20% de pente) située à proximité immédiate du bitume et d'une largeur comprise en général entre 20 cm et 2 m.
L'entretien recommandé pour les talus peut se résumer de la manière suivante : priorité à la sécurité routière, avec entretien intensif de la banquette et fauche retardée autant que possible pour le reste du talus,



Faciliter le quotidien du personnel pour mieux répondre à vos attentes

182 000 €

- ◆ Secrétariat de mairie : renouvellement de matériel informatique et acquisition de mobilier
- ◆ Service technique : - création d'une plateforme de stockage aux ateliers municipaux,
- acquisition et renouvellement de matériel (*broyeur à branches, remplacement du tracteur*, illuminations de Noël, abri à vélos, chapiteau, poste à souder ...*).

** le tracteur actuel fait l'objet de fréquentes réparations entraînant des coûts de fonctionnement et d'indisponibilité de matériel ou des frais de location.*

Soutenir notre école dans ses projets éducatifs

8 500 €

Renouvellement de matériels informatiques pour les écoliers

Parce que chacun pourrait en avoir besoin

47 000 €

- ◆ Acquisition de 3 défibrillateurs (dont un mobile)
- ◆ Agrandissement du columbarium
- ◆ Acquisition d'une table à langer pour la salle polyvalente
- ◆ Acquisition de parcelles forestières afin de permettre l'installation du pylône TDF tout en réduisant au maximum les nuisances pour les Jouventiens
- ◆ Achat d'un barnum
- ◆ Installation d'un abri-vélos dans le bourg





ZOOM : le service technique de notre commune

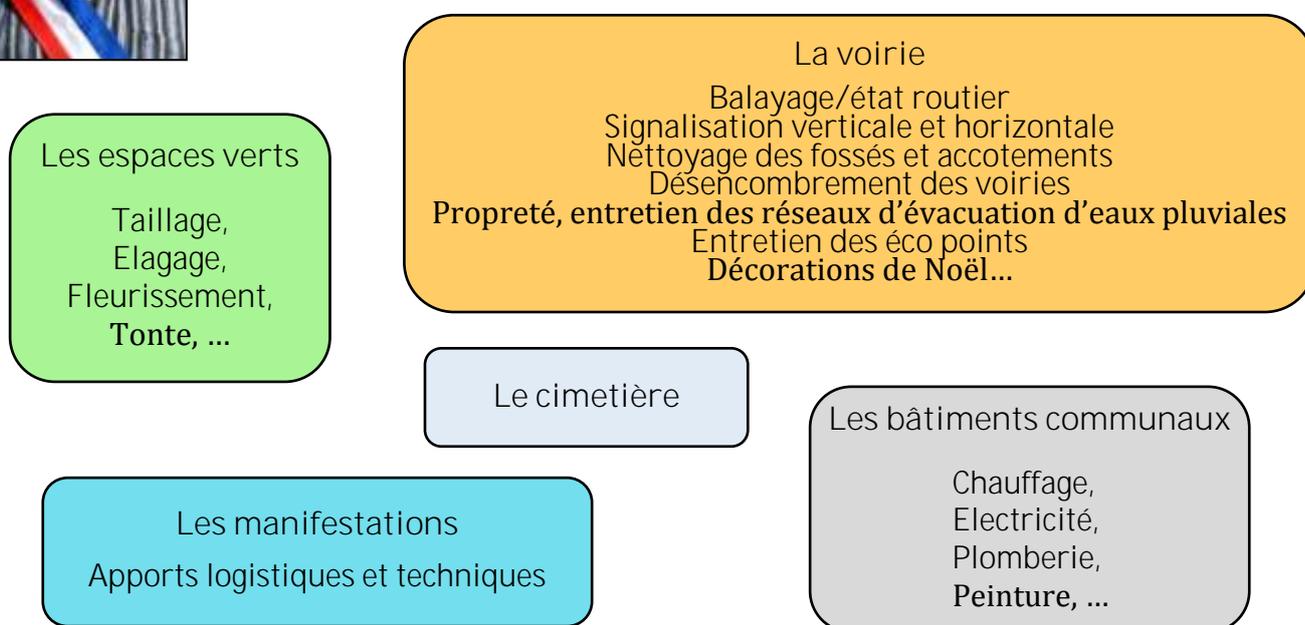
Vous les rencontrez ou les croisez très fréquemment, dans leurs fonctions. Les agents du Service technique ont pour mission d'améliorer le cadre de vie des habitants. Ils contribuent directement à rendre notre commune plus propre, plus pratique, plus belle.

Ils sont 4 agents en charge du bon fonctionnement du domaine public, de gauche à droite :

- Thibaut HERCOURT,
- Jonathan PICHON,
- Romain DURAND,
- Jean-Pierre LAMARCHE.



Le service technique est placé sous la responsabilité de Jean-François LEBLANC qui organise et anime le travail dans cinq grands domaines :



La polyvalence des agents est une force. Elle leur permet d'intervenir en petit entretien dans tous les domaines. Ils sont également appelés à intervenir en cas de situation d'urgence liée aux conditions climatiques et/ou événements exceptionnels.

Pour mener à bien leurs missions, le service technique dispose de véhicules et matériels indispensables : 2 véhicules utilitaires, 2 tracteurs, des débroussailleuses, 2 broyeurs dont un à végétaux, un chariot élévateur, des tondeuses tractées et autoportée...

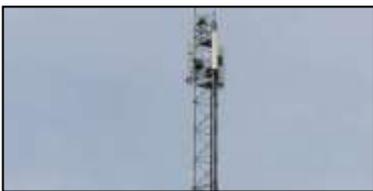
Le petit stade s'est refait une beauté !

Nos agents techniques n'ont pas perdu de temps pour préparer la surface de jeu d'entraînement des Jouventiens ! Au programme : pose d'un drain autour du terrain, décompactage et drainage du terrain avec passage de herse, sablage, semis / engrais et dans 8 semaines, la pelouse sera de nouveau praticable !

Alors merci d'être patients et de ne pas marcher sur la pelouse avant le début du mois de juillet !



Un futur relais TDF sur la commune de Saint-Jouvent



En 2018, le gouvernement et les opérateurs mobiles sont parvenus à un accord qui vise à généraliser une couverture en téléphonie mobile de qualité sur l'ensemble du territoire national.

Dans le cadre de cet engagement et afin d'offrir un service performant, il est prévu de construire 5 000 nouveaux pylônes et antennes dans les prochaines années.

En poursuivant cet objectif, les communes sont sollicitées pour l'implantation de futures antennes sur leur territoire, sans pouvoir s'y opposer. La mise en place d'antennes par les opérateurs est une obligation demandée par l'Etat et contrôlée via l'Autorité de Régulation des Communications et des Postes (ARCEP).

La seule possibilité pour un maire est de permettre l'implantation à un endroit où les nuisances seront réduites au maximum.

La précédente municipalité avait envisagé l'implantation d'un pylône chemin du Gorceix sans prendre en compte les nuisances générées par un tel équipement ni même la dépréciation des habitations situées à proximité immédiate. Les habitants du village y étaient opposés.

Sachant que d'autres sites communaux pouvaient répondre à la réalisation de ce projet, la nouvelle équipe n'y était elle-même pas davantage favorable. Elle a fait en sorte de stopper le déroulement du projet tel qu'il était initialement prévu.

Aussi, Saint-Jouvent va très prochainement faire l'acquisition d'un lot de parcelles d'une superficie totale de 28 ha, cette acquisition ayant été validée par le conseil municipal.

L'une de ces parcelles (AN 228), située près du château d'eau, isolée de toute habitation et permettant une zone de couverture en téléphonie mobile élargie est apparue comme la mieux appropriée pour l'installation du pylône. A ce titre, elle fera l'objet d'une cession à TDF, dès que la commune en sera devenue propriétaire.



Non au brûlage des déchets verts à l'air libre !

Le printemps est là et la tentation de brûler ses déchets verts dans le jardin aussi.

Nous vous rappelons que la loi N°2020-105 du 10 février 2020 interdit de faire brûler les déchets dans son jardin avec ou sans incinérateur et que cet acte est passible d'une amende de 450 €.



Pourquoi ?



- ◆ **parce que brûler des déchets verts pollue, surtout s'ils sont humides,**
- ◆ **parce que, chaque Français produisant en moyenne 160 kg de déchets verts par an, cela représente la pollution :**
 - **d'une voiture diesel récente parcourant 18 000 km,**
 - **ou de 9 mois de chauffage au fioul d'un pavillon moyen.**

Comment faire sans brûler ?

- ◆ Diminuez vos déchets verts en louant le broyeur de la commune pour faire du paillage pour vos massifs (très bon pour l'économie de l'eau) ou pour le compost.
- ◆ Amenez vos déchets en déchetterie, la demande de la carte auprès du SYDED est gratuite.



**POUR LA PLANETE ET AUSSI POUR VOS VOISINS,
NE BRÛLEZ PAS VOS DÉCHETS !**

LES GRANDS CHANGEMENTS COMMENCENT PAR LES ACTES DE CHACUN !

Abattage du chêne de la mairie

Le 16 avril dernier, le chêne devant la mairie a dû être abattu. Il était en train de dépérir et pouvait devenir dangereux.

Le tronc restant devrait arborer à terme une sculpture, après consultation des habitants et discussion au sein du Conseil Municipal des Enfants (voir page 12).



Retour sur la journée éco-citoyenne

Le 10 avril, une quarantaine d'habitants se sont rassemblés pour ramasser ensemble des déchets sur les bords de routes. Munis de gants et de pinces, petits et grands se sont mobilisés pour cette chasse aux ordures qui polluent notre belle campagne. Les collecteurs ont pu ramasser des mégots, des pneus, une lunette de toilettes, du grillage, un moteur, des bidons d'huile usagés, des chaises, du gros électroménager

Le dépôt sauvage de déchets est un problème environnemental. Le bilan du ramassage a permis de valoriser l'action citoyenne.



La municipalité tient à remercier le SYDED et le Conseil départemental de La Haute-Vienne pour leur soutien et tous les participants, adultes et enfants, pour leur efficacité dans la lutte pour la propreté.



Label « Villes et villages Fleuris »



Engagée dans une démarche d'amélioration du cadre de vie de la commune et d'entretien des espaces verts, c'est en 2018 que Saint-Jouvent s'est engagé dans la démarche de labellisation et a obtenu, à l'issue du passage du jury, sa première fleur.

Trois ans plus tard, la commune brigue une deuxième fleur. En s'engageant dans ce défi, nous avons la motivation de montrer la volonté politique de s'inscrire dans une attention toute particulière du cadre de vie.

Le label « Villes et Villages fleuris » n'est pas seulement une question de fleurissement, c'est aussi une question d'orientation politique, une prise en compte de la qualité de l'environnement, tout en respectant les équilibres naturels. Il s'agira également d'un défi pour le personnel municipal dans les semaines à venir avec la création d'un dossier complet.

Parmi les autres critères retenus afin de décerner ce label, la participation des habitants est également jugée. *Il peut y avoir une forte implication de certains dans le fleurissement collectif. Tous ensemble, faisons en sorte que notre commune soit agréable à traverser !*





Elections départementales et régionales

Les élections régionales françaises de 2021 auront lieu les 20 et 27 juin 2021, **en même temps** que les élections départementales, afin de renouveler les 17 conseils régionaux de France. Initialement prévues en mars, elles ont été repoussées de 3 mois en raison de la pandémie de Covid-19. Pour le 1^{er} tour, la campagne a été ouverte à partir du 31 mai 2021 à 0 heure et se terminera le 19 juin à 0 heure. En cas de 2nd tour, la campagne sera ouverte le 21 juin à midi et se terminera le 26 juin à 0 heure.

Un protocole va être adopté pour garantir la sécurité sanitaire dans les bureaux de vote. Chaque électeur peut être en possession de 2 procurations. Les procurations peuvent désormais être demandées en ligne sur : maprocuration.gouv.fr.

A noter que les procurations faites pour les 13 et 20 juin (dates initialement prévues) restent valables les 20 et 27 juin.

Chaque électeur est prié de porter un masque et de venir avec son propre stylo !



Les conseillers régionaux sont élus pour 6 ans, au scrutin de liste selon un système mixte combinant les règles des scrutins majoritaire et proportionnel. Ainsi, si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés (plus de 50 %) au premier tour, elle obtient le quart des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés. Sinon, il est procédé à un 2nd tour la semaine suivante. Les listes ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés peuvent se maintenir au 2nd tour, et éventuellement fusionner avec les

listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages. **S'il y a 2nd tour, la liste qui arrive en tête obtient un quart des sièges à pourvoir** et les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle entre les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés au second tour.

De même, les conseillers départementaux sont élus pour 6 ans. Pour chaque canton, un binôme (femme-homme) est élu au scrutin majoritaire à 2 tours. Pour être élu au 1^{er} tour, le binôme doit obtenir :

- au moins la majorité absolue des suffrages exprimés (plus de 50 %),
- et un nombre de suffrages égal à au moins 25 % des électeurs inscrits.

Si aucun binôme n'est élu dès le 1^{er} tour, il est procédé à un 2nd tour.

Au 2nd tour, les binômes peuvent se maintenir seulement s'ils ont obtenu un nombre de suffrages au moins égal à 12,5 % des électeurs inscrits. Le binôme qui obtient le plus grand nombre de suffrages au 2nd tour est élu.

Source : service-public.fr

Vos référents-élus

Pour rappel, n'hésitez pas à faire appel aux référents-élus de votre secteur pour toute question concernant notre commune, tout problème en lien avec votre cadre de vie ou toute suggestion, en leur laissant un message à la mairie ou en les contactant directement. Par ailleurs, nous sommes toujours en attente de candidatures pour jouer le rôle de référents-volontaires (cf. bulletin municipal précédent). Vous pouvez vous proposer en appelant la mairie ou via vos référents-élus.

Infos citoyennes pêle-mêle



Pour préinscrire votre enfant à l'école maternelle, rendez-vous à la mairie avec les documents suivants :

- le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance,
- un justificatif de domicile,
- un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiphtérique, anti-tétanique, antipoliomyélique.

LE SERVICE CIVIQUE :

- ✓ **ENGAGEMENT VOLONTAIRE** au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, étendu jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap ; seuls comptent les savoirs-être et la motivation.
- ✓ **INDEMNISÉ 580 euros net par mois**, peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées...), sur une période de 6 à 12 mois en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins 24h par semaine. Un engagement de Service Civique n'est pas incompatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel.
- ✓ **DANS 9 GRANDS DOMAINES** : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

<https://www.service-civique.gouv.fr/>



Gendarmerie Nationale
4, rue des Vignes
87510 NIEUL
05-55-75-80-07

Ouverte :

- - le mercredi de 14 h à 19 h
- - le samedi de 8 h à 12 h.



Testée dans l'Oise depuis le 15 mars, cette carte «nouvelle génération» sera généralisée partout en France le 2 août 2021. Plus petite, plus sécurisée et plus pratique à ranger, la nouvelle carte d'identité arrive lundi 14 juin en Haute-Vienne.



Démocratie locale : un conseil municipal des enfants



La possibilité pour les collectivités territoriales ou établissements publics de coopération intercommunales de créer un conseil de jeunes a été inscrite dans la loi « égalité et citoyenneté ».

Ces organes informels, créés par des délibérations adoptées en conseils municipaux, ont un mode de fonctionnement variable selon la commune, la tranche d'âge (de 9 à 25 ans) et le mode d'entrée (élections en mairie, dans les écoles, désignation au sein

d'associations représentatives, volontariat, système mixte etc.). Ils sont consultatifs, mais permettent aussi à des jeunes d'agir sur leur territoire et de mener des actions.

C'est dans ce cadre que notre municipalité a décidé de mettre en place un Conseil Municipal des Enfants (CME), conformément à son programme. Les enfants concernés sont ceux des classes de CE2, CM1, CM2 et 6^{ème}. Au nombre de 11, ils seront élus pour 2 ans.

L'objectif de cette action est de :

- prendre en compte la parole des enfants,
- permettre le dialogue entre les enfants et les élus locaux,
- développer les relations intergénérationnelles,
- permettre aux enfants de participer à la vie de leur commune, en leur donnant la possibilité d'agir pour préparer, proposer et réaliser des projets concrets,
- les initier au civisme et à la citoyenneté.



Les jeunes conseillers seront ainsi les représentants des enfants de Saint-Jouvent. Ils pourront proposer et mettre en place de nouveaux projets avec l'aide des élus locaux et représenter la commune lors de cérémonies officielles.

Le Maire et l'adjoint en charge des écoles seront membres de droit de cette assemblée et les enfants seront accompagnés d'un animateur ou une animatrice. Les réunions du conseil devraient avoir lieu une fois par trimestre, le samedi matin et les élections en septembre.

Sources :

<https://www.jeunes.gouv.fr/Les-conseils-de-jeunes>

<http://www.baincthun.fr/>

<https://www.ligne.fr/conseil-municipal-des-enfants/>

Tous citoyens

Les conseils de jeunes

QU'EST-CE QUE C'EST ?
Chaque collectivité territoriale pourra créer un conseil ouvert aux jeunes de moins de 30 ans.

QUEL RÔLE ?
Faire entendre la voix des jeunes à tous les niveaux.
Plus concrètement :
• Participer à la vie politique et travailler sur la place des jeunes dans la vie locale
• Faire vivre une instance participative rassemblant des jeunes et des acteurs locaux
• Participer à des réalisations concrètes.

QUI PEUT ÊTRE MEMBRE ET QUEL MANDAT ?
Les jeunes de moins de 30 ans qui résident ou étudient sur le territoire de la collectivité.

POUR QUOI FAIRE ?
Ces conseils incitent les jeunes à participer et à s'engager plus facilement dans les instances décisionnelles des collectivités.

82 % DES MOINS DE 30 ANS SOUHAITENT POUVOIR AVOIR LA POSSIBILITÉ D'AGIR SUR LEUR TERRITOIRE.

#ÉGALITÉCITOYENNETÉ

Logo République Française et Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

« Vacciner, vacciner, vacciner... »

« Si tu ne le fais pas pour toi, fais-le pour les autres ! »



Oui, mais même lorsqu'on le souhaite, ce n'est pas toujours facile de se faire vacciner. C'est pourquoi, afin d'accélérer la vaccination des Jouventiens les plus vulnérables, deux séances de vaccination ont été organisées les 22 avril et 3 juin à la salle polyvalente.

Initiée par la municipalité avec l'accord de l'ARS et la participation de médecins retraités (Xavier Fontaine, Marie-Hélène Herbach, Michel Mazet) et infirmiers volontaires (Sophie Beaulieu, Alain Cam-

povecchio et Annick Duchet), cette opération a permis de vacciner 147 personnes : parmi ceux qui le souhaitent, tous les Jouventiens âgés de plus de 70 ans et les personnes de plus de 50 ans atteintes de comorbidité, le personnel communal, les enseignants et les élus ont ainsi pu bénéficier du précieux vaccin Pfizer. Une belle réussite grâce à un travail d'équipe des élus, des agents de la municipalité, des médecins et des infirmiers.

Un grand merci à tous !

Encore une commémoration « confinée », avec une délégation de la FNACA et quelques élus

Le 8 mai dernier, c'est la troisième commémoration (après le 11 novembre 2020 et le 25 mars 2021) que Madame le Maire célèbre sans public avec des mesures sanitaires contraignantes.

Espérons que ce soit la dernière !



Un nouveau site Internet



Il a la volonté d'être la vitrine de notre commune et un outil de communication vous présentant les multiples facettes de notre vie locale et nos richesses. Faire du site communal l'entrée vers tous les services au

public pour pouvoir effectuer de nombreuses démarches en ligne, tel est aussi notre objectif. Désormais, tout Jouventien «transportera sa mairie» 24h/24 et 7j/7 car ce nouveau site Internet (<http://www.saint-jouvent.fr>) est visible depuis un Smartphone en s'adaptant à la taille de l'écran. Nous avons aussi pensé aux personnes âgées car on peut agrandir la taille de police des articles. Nous avons regroupé tout ce qui peut vous être utile en tant que citoyen, en tant que touriste ou en tant qu'habitant. Nous avons cherché à le rendre simple, intuitif et agréable. Les pages les plus fréquemment visitées sont accessibles en un clic.

N'hésitez pas à retrouver également toute l'actualité de la commune sur la page [Facebook](#) et sur l'application pour smartphone <https://app.panneaupocket.com/ville/147530647-saint-jouvent-87510>. Restons connectés.

Le Marché



Notre marché reprend du tonus. Chaque mois, de nombreux commerçants, anciens ou nouveaux, vous y attendent avec des prestations ou des produits de qualité. Une trentaine de stands attirent une foule de plus en plus abondante et le bouche à oreille aidant, nous revoici au marché d'antan où tous repartent satisfaits, les clients les paniers remplis et les marchands les étals vides. Ceux-ci nous félicitent pour la relance de ce marché. A notre tour de vous dire merci et de vous donner rendez-vous chaque premier dimanche du mois.

Nos associations

Nos associations attendent avec impatience la fin de cette crise pour pouvoir reprendre leurs activités et retrouver camarades et amis. C'est chose faite pour le judo qui a repris pour les enfants, Chamboul'tout bichonne les terrains de pétanque. Une plaquette est disponible en mairie ou sur notre site pour vous donner les coordonnées de chaque association et vous permettre de préparer la rentrée.

La salle polyvalente

Aménagée par nos agents en centre de vaccination temporaire, elle devrait progressivement retrouver sa vocation au fur et à mesure de la levée des mesures sanitaires. La location sous réserve du respect du protocole et des jauges devrait pouvoir reprendre à compter du 1^{er} juillet.

Les commerces

Nous recherchons des commerçants pour reprendre le bail commercial laissé par le salon EVIDENCE et pour le garage refait à neuf. Nous sommes également en contact pour des traiteurs ambulants disponibles le soir (sauf le jeudi où nous avons déjà notre pizzaiolo).

Tour du Limousin

Passage du tour du limousin (54^{ème} édition) le 20 août sur l'étape Sauvait sur Vige - Limoges.



La page de l'opposition *



Nous avons tous hâte de vivre une période plus libre, plus optimiste, marquée par la joie de rencontrer nos proches sans contrainte.

Cela viendra bien sûr mais, dans l'attente, continuons d'unir nos forces pour soutenir les femmes et les hommes de notre territoire, tous ceux sur qui porte le monde dans lequel nous souhaitons vivre : *les acteurs du monde associatif de notre commune ont besoin de se projeter dans l'avenir et d'avoir des perspectives.*

Ici, nous voulons juste vous rappeler notre soutien aux associations communales.

En effet, la circulation du virus et l'apparition de variants ne laissent pas entrevoir une porte de sortie très proche. Il paraît encore très lointain, le moment où nos associations pourront à nouveau organiser des repas, des vide-greniers ou autres nombreuses rencontres festives. Nous restons attentifs à tous et espérons vivement que nos associations ne sont qu'en dormance et pourront au plus vite retrouver leur capacité d'animation et leur pouvoir magique sur le rassemblement des foules. Espérant aussi découvrir des nouveautés ou le retour d'un festival.



§



Le marché continue de vivre malgré la pandémie et nous ne pouvons que nous en satisfaire. Cependant, la venue de nouveaux commerçants ne doit pas entrer en concurrence avec les commerces existants dans la commune. A Saint-Jouvent, il y a déjà des restaurateurs, traiteurs, boulanger et pâtisseries.

§

Le conseil municipal a voté son budget pour l'année à venir.



Vos quatre conseillers de l'opposition ont fait le choix de l'abstention. C'est un budget à l'équilibre mais sans ambition d'investissement pour la commune et ses habitants.

Cependant, nous avons noté une dépense prévue de 130 000 € pour un tracteur et ses équipements.



Nous doutons de la subtilité d'une telle dépense. 130 000 € ne pourraient-ils pas mieux bénéficier aux habitants de Saint-Jouvent au travers d'aménagements profitables à tous ?

Dans ce budget, il n'est pas, non plus, prévu d'investissement dans les jeux extérieurs de l'école qui devaient être renouvelés cette année.

§

L'empathie : l'art de comprendre les émotions.

La capacité de se mettre à la place des autres est une fonction plus importante que l'intelligence.

Cela montre la maturité de l'être humain.

** Afin de respecter les droits de l'opposition, l'équipe de rédaction n'apporte aucune correction à cette page*

Sentiers pédestres de Saint-Jouvent

Amateurs de rando, vous trouverez votre bonheur parmi nos 26 km de chemins de randonnée et vous découvrirez notre patrimoine.

Si vous n'aimez pas randonner seul, venez rejoindre le club de randonnées

En savoir plus : téléchargez le détail de chaque chemin sur notre site internet



Sentier des Bordes 1h15 / 5km

La forêt, ses allées forestières
Les villages des Meynieux et de la Daumeraie
Le bourg
Les points de vue

Circuit de la Forêt 2h00 / 9.2km

Le bourg
Le petit patrimoine bâti (fontaine et puits)

Le château et le canal de l'ancien moulin de Boisse

La forêt, les étangs, le pont sur la Glane

Circuit des carrières 3h00 / 11.5km

Le bourg
Le chêne remarquable et le puits à margelle à la Mouline

Le château et le canal de l'ancien moulin de Boisse

La carrière de pegmatite
Le pont sur la Glane